



SEMINAIRE EN VISIOCONFERENCE SUR ZOOM

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 35-20 ET AMNISTIES FISCALES (déclarations rectificatives ART 247)

Date : 4 Novembre 2020 de 10h00 à 13h00 et de 15h à 17h

OBJECTIFS DE FORMATION :

- ❖ Maîtriser les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances **rectificative 35-20** en matière D'IS/IR/TVA/DE et PF
- ❖ Rappel des dispositions relatives aux amnisties introduites par la loi de finances 2020 (**N° 70-19**) telles que modifiées par la LFR 35-20
- ❖ Opportunité de mise en œuvre de la déclaration rectificative pour les entreprises

PUBLIC CIBLE :

- Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers,
- Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables.
- Professionnels de la comptabilité et de la paie, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.

INTERVENANTS :

Monsieur **MOHAMED CHORFI** Expert-comptable, Commissaire aux comptes, ex-membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF),

Ex-enseignant à l'école des Impôts de Casablanca, a plus de 40 ans d'expérience dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en fiscalité immobilière.

METHODE :

Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

COMPRENANT :

- ❖ Remise des documents « **Support + Annexes + Cas pratiques + Déclarations Fiscales + Organigrammes**
- ❖ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant